

SOCIAL / BUDGET / HANDICAP

Eqla lance la campagne « Budget Senior Care » : pour faciliter l'accès au matériel adapté des 65+

Eqla lance la campagne « Budget Senior Care » avec une pétition en ligne : jesigne.eqla.be.

L'objectif : aider les personnes dont le handicap visuel a été reconnu après l'âge de 65 ans.

En Belgique, si votre handicap visuel est reconnu après l'âge de 65 ans, vous ne vous verrez attribuer aucune aide de la part de nos instances régionales. En d'autres mots, comme nombre de personnes déficientes visuelles, vous ne pourrez pas disposer d'une intervention pour vous aider à acheter le matériel adapté qui pourrait vous apporter l'autonomie nécessaire pour lire, écrire, cuisiner, vous déplacer et... vivre comme tout le monde.

Une incohérence qui impacte de nombreuses personnes déficientes visuelles puisque, très souvent, les malvoyances et la cécité se déclarent après l'âge de la retraite.

UNE INÉGALITÉ LIÉE À L'ÂGE

« En Régions bruxelloise et wallonne, les personnes présentant un handicap survenu après l'âge de 65 ans ne bénéficient pas d'une intervention dans l'aide matérielle par les instances régionales », explique Rafal Naczyk, porte-parole d'Eqla. Et de poursuivre : « Contrairement aux personnes dont la situation de handicap s'est manifestée/est établie avant les 65 ans, ces derniers ne reçoivent aucune aide financière pour les accompagner dans cette perte d'autonomie et d'indépendance ».

Hors, la Constitution belge intègre dans son texte en 2021 un article énonçant que "Chaque personne en situation de handicap a le droit à une pleine inclusion dans la société, y compris le droit à des aménagements raisonnables" rejoignant la loi adoptée par l'État belge en 2007 contre toute forme de discrimination fondée sur l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil... « Il semble donc essentiel que les personnes présentant un handicap après l'âge de 65 ans soient également soutenues financièrement pour le maintien d'une qualité de vie et d'une autonomie auxquelles elles ont droit », poursuit le porte-parole de l'association.

FACILITER L'ACCÈS AU MATÉRIEL ADAPTÉ

Alors, que faudrait-il faire ? La proposition d'Eqla est simple : garantir une enveloppe fixe de 2.500 euros, renouvelable tous les 5 ans.

Ce budget permettra aux personnes dont le handicap s'est déclaré tardivement de bénéficier d'un coup de pouce nécessaire pour acheter une loupe électronique portable, une machine à lire, une TV-loupe ou toute autre technologie d'assistance.

POSSIBILITÉS DE TÉMOIGNAGES & D'INTERVIEWS

Votre contact presse / Rafal Naczyk, porte-parole d'Eqla / rafal.naczyk@eqla.be - 0474 85 64 56

Pour en savoir plus et pour vous tenir au courant de notre actualité, retrouvez-nous sur www.eqla.be,
et suivez-nous sur les réseaux sociaux !



LE SAVIEZ-VOUS ?

5.000 euros

C'est le prix moyen d'une TV-loupe.

1 personne sur 100

On estime qu'une personne sur 100 est malvoyante en Belgique, tandis qu'une personne sur 1000 est non-voyante.

3 fois plus en 2050

Dans le monde, 36 millions de personnes sont aveugles, et leur nombre pourrait bondir à 115 millions en 2050. Dans le même temps, le nombre d'individus avec une « déficience visuelle modérée à sévère » devrait, lui, passer de 217 millions à 588 millions (source : OMS).

POURQUOI UNE ENVELOPPE DE 2.500 EUROS ?

Au vu des prix onéreux des aides à la vie quotidienne, ce montant correspond à une enveloppe permettant des aménagements raisonnables. Il s'agit ici d'obtenir des moyens financiers permettant de favoriser l'indépendance et l'autonomie de la personne dans son lieu de vie.

COMMENT CE BUDGET PEUT AIDER ?

Ce budget permettrait l'achat d'aides à la vie quotidienne afin de favoriser la participation de la personne en situation de handicap à ses activités de vie journalière. Il est indispensable de favoriser les possibilités de la personne de participer à ses soins personnels ou ses loisirs comme la cuisine, la lecture, l'habillement, les tâches ménagères. Toutes ces activités permettent de maintenir une qualité de vie satisfaisante pour les personnes en situation de handicap.

UNE PÉTITION EN LIGNE

Eqla demande aux futurs gouvernements d'inscrire la création de l'enveloppe "Budget Senior Care" dans les Déclarations de Politique Régionales (DPR) en Région wallonne et bruxelloise, afin d'aider les personnes reconnues déficientes visuelles après 65 ans à conserver voire majorer leur niveau d'indépendance et d'autonomie au domicile.

« Dans une année 2024 marquée par les élections, nous ne pouvons pas rester insensibles. Car si, d'année en année, on constate de timides avancées, en période électorale le handicap visuel passe une fois de plus sous le radar des politiques, explique Rafal Naczyk, porte-parole d'Eqla. Que cela soit dans les programmes des candidats ou l'accès direct aux urnes, il y a encore de nombreux progrès à faire pour avoir une pleine et entière égalité. Donner l'accès aux aides matérielles, c'est dire aux citoyens en situation de handicap qu'ils sont des citoyens à part entière et non des électeurs de seconde zone. »



SIGNEZ NOTRE PÉTITION

Scannez ce QR code ou surfez sur jesigne.eqla.be pour signer notre pétition.



Site de campagne : jesigne.eqla.be

Pour toute demande d'interview/témoignage, votre contact presse :

Rafal Naczyk, porte-parole d'Eqla : rafal.naczyk@eqla.be - 0474 85 64 56

Pour en savoir plus et pour vous tenir au courant de notre actualité, retrouvez-nous sur www.eqla.be, et suivez-nous sur les réseaux sociaux !



Témoignage

Retrouvez le témoignage de Nicole, malvoyante, dont le handicap a été reconnu tardivement. Vous souhaitez rencontrer d'autres personnes aveugles ou malvoyantes ? Contactez-nous.

NICOLE, 86 ANS, EST MALVOYANTE. SANS ASSISTANCE TECHNIQUE, ELLE NE PEUT NI LIRE NI ÉCRIRE. OR, LE MATÉRIEL ADAPTÉ DONT ELLE A BESOIN N'EST PAS REMBOURSÉ. POURQUOI ? PARCE QUE SON HANDICAP N'A PAS ÉTÉ DÉCLARÉ AVANT SES 65 ANS.



Nicole, 86 ans, est malvoyante. Elle ne voit pas d'un œil. Son deuxième œil est atteint de DMLA, une dégénérescence de la zone centrale de la rétine. Son handicap visuel ne lui permet ni de distinguer les détails ni de voir de loin.

« Sans assistance technique, je ne peux ni lire ni écrire. »

Or, le matériel adapté dont elle a besoin coûte cher et n'est pas remboursé par la Sécurité sociale.

« La DMLA dont je suis atteinte m'handicape pour des tâches quotidiennes comme la cuisine et la lecture. Pour lire, je devrais pouvoir m'acheter une TV-loupe, mais ce matériel coûte cher. Il est même inabordable pour une personne qui vit seule. Le problème, c'est qu'au-dessus de 65 ans, on n'a pas d'aide. Et tout ça, parce que j'ai effectué les démarches pour faire reconnaître mon handicap à 84 ans. »



EXIGEZ UN COUP DE POUCE BUDGÉTAIRE POUR LES PERSONNES RECONNUES DÉFICIENTES VISUELLES APRÈS 65 ANS.

[TÉLÉCHARGEZ](#) LES PHOTOS DE NICOLE, 86 ANS*

*copyright : Eqla asbl

Pour toute demande d'interview/de reportage, votre contact presse :
Rafal Naczyk : rafal.naczyk@eqla.be - 0474 85 64 56

Pour en savoir plus et pour vous tenir au courant de notre actualité, retrouvez-nous sur www.eqla.be, et suivez-nous sur les réseaux sociaux !

